Titre du projet

Nom du porteur du projet



ONG ***Rescue The World (RTW)***

Date et lieu

Proposition de structure

1. Titre du projet
2. Contexte et justification
3. Objectif général et objectifs spécifiques
4. Bénéficiaires et parties prenantes
5. Activités principales
6. Résultats attendus et impacts
7. Durée et calendrier du projet
8. Partenariats et sources de financement
9. Conclusion et perspectives

***Les parties que tu pourrais ajouter son en vert***

# Résumé

* Présentation succincte du projet
* Objectifs principaux
* Bénéficiaires ciblés
* Budget global estimé
* Durée du projet

# Contexte et justification

* Problématique abordée
* Analyse du contexte (social, économique, environnemental, sanitaire, etc.)
* Justification du projet (statistiques, études, besoins identifiés)
* Pertinence du projet en lien avec les politiques publiques et les objectifs de développement

# Vision de l’ONG

Impacter positivement les populations du Bénin et des autres pays du Sud par des actions concrètes sur leur bien-être, leur éducation et leur environnement afin de les amener à changer de paradigmes.

## Pourquoi nous avons cette vision ?

# Objectifs

## Objectif général

## Objectifs spécifiques

# La mission de l’ONG

Mener des actions pour aider l'être humain à profiter pleinement et en toute conscience de ses loisirs, de sa santé, tout en protégeant son environnement, en cultivant la paix, la sécurité, et en promouvant l'égalité des genres ainsi que la diversité culturelle à travers le monde.

## Notre Logo



Figure 1 : logo de RESCUE THE WORLD

# Description du projet

* Activités prévues
* Méthodologie de mise en œuvre
* Approche participative (si applicable)
* Innovation apportée par le projet

# Bénéficiaires et parties prenantes

* Population cible (nombre, caractéristiques, localisation)
* Acteurs impliqués (ONG, gouvernement, partenaires techniques et financiers)

# STATUS

## PRÉAMBULE

Face aux défis pressants du développement durable et de la protection de l’environnement dans un monde de plus en plus globalisé, les pays du Sud, notamment, sont confrontés à des enjeux majeurs tels que la pauvreté, les inégalités, la dégradation de la biodiversité et les effets du changement climatique. Bien que des efforts aient été faits à travers des initiatives et projets divers, ces problématiques demeurent, en particulier dans les régions où les actions manquent de cohésion et de soutien durable aux populations locales.

Conscients que le développement humain ne peut se réaliser pleinement sans l’implication active des communautés locales et des divers acteurs, il est essentiel de promouvoir des actions concrètes, inclusives et respectueuses des aspirations de chaque individu, en valorisant la diversité culturelle, la paix et la sécurité pour tous.

Animés par la conviction qu’un engagement collectif est indispensable pour construire un avenir prospère et équitable pour les générations actuelles et futures, et désireux de jouer un rôle central dans le bien-être social, la santé, et la préservation de l’environnement,

Nous, membres fondateurs et acteurs de **Rescue The World**, réunis ce jour , avons décidé de créer une Organisation Non Gouvernementale, en conformité avec les lois en vigueur, ayant pour mission de promouvoir un développement harmonieux et durable, à travers des initiatives concrètes et inclusives, pour un impact positif au Bénin et dans les pays du Sud.

# GENERALITES

## IDENTIFICATION

1. **ARTICLE**

Il est créé en République du Bénin, dans le Département du Borgou, une Organisation non Gouvernementale nationale à but non lucratif, ***Rescue The World***, déclarée conformément à la loi du 1er juillet 1901 et les textes subséquents en vigueur, aux fins de développement durable et de bien-être. L’ONG respecte la législation en vigueur au Bénin.

1. **ARTICLE**

Cette ONG est dénommée ***Rescue The World***. Son sigle est ***RTW***.

1. **ARTICLE**

Le siège social de *Rescue The World* est fixé à Parakou, en République du Bénin. Il peut être transféré en tout lieu du territoire national sur décision de l’Assemblée Générale.

Table 1 : description du Siege

|  |  |
| --- | --- |
| Adresse | Parakou/ Bénin |
| Quartier | Bannikani |
| Téléphone | (+229) |
| Département | Borgou |
| Email |  |
| Site web |  |

Source : réaliser par l’auteur

1. **ARTICLE**

La durée de vie de ***Rescue The World*** est illimitée (sauf en cas de dissolution).

1. **ARTICLE**

***Rescue The World*** est apolitique, laïque, et respectueuse de la législation en vigueur. Ses membres peuvent adhérer à d’autres ONG tant que leurs objectifs ne contredisent pas ceux de *Rescue The World*. Elle dispose de la personnalité morale et jouit de l’autonomie financière et organisationnelle.

1. **ARTICLE**

La devise de *Rescue The World* est **« Agir pour un avenir meilleur et durable ».**

## BUT - OBJECTIF - STRATEGIE D’ACTION

1. **ARTICLE**

***Rescue The World*** aspire à être un acteur clé dans la promotion de la santé, des loisirs conscients, de l’égalité des genres, et de la protection de l’environnement au Bénin et dans d’autres pays du Sud. Sa mission est d'impacter positivement le bien-être, l’éducation, et l’environnement des populations par des actions concrètes et durables.

1. **ARTICLE**

Les priorités de *Rescue The World* sont les suivantes

* Protéger l’environnement pour un avenir durable
* Promouvoir la paix, la sécurité, les œuvres sociales et la diversité culturelle
* Favoriser l’égalité des genres et le bien-être communautaire
* Promouvoir la santé communautaire, les loisirs conscients et accessibles

1. **ARTICLE**

La stratégie d’intervention de ***Rescue The World*** inclut le soutien aux groupes vulnérables et marginalisés, la promotion de l’approche genre, et le renforcement des capacités locales pour lutter contre les défis sociaux, économiques, et environnementaux au Bénin et dans d’autres régions.

# Budget prévisionnel

* Dépenses estimées par catégorie (ressources humaines, logistique, formation, etc.)
* Source de financement (fonds propres, subventions, dons, partenariats)

# Stratégie de suivi et évaluation

* Indicateurs de performance
* Outils de suivi (questionnaires, rapports, enquêtes de terrain)
* Fréquence des évaluations

# Risques et stratégies d’atténuation

* Problèmes potentiels (financiers, environnementaux, sociaux)
* Solutions envisagées pour les gérer

# Perspectives de durabilité

* Plan pour assurer la pérennité du projet après la phase de financement
* Implication des bénéficiaires dans la gestion post-projet

## COMPOSITION

1. **ARTICLE**

*Rescue The World* est ouverte à toute personne souhaitant contribuer à ses objectifs, sans discrimination de sexe, région, affiliation politique, ou nationalité.

1. **ARTICLE**

L’ONG est composée est constituée de plusieurs types de membres, chacun ayant un rôle ou un statut particulier :

**Membres fondateurs** : Ce sont les personnes qui ont créé ou fondé l'ONG. Ils jouent souvent un rôle important dans l'orientation de l'ONG, surtout au début.

**Membres actifs** : Ce sont les membres qui participent régulièrement aux activités de l'ONG et contribuent activement à sa mission. Ce sont eux qui ont le droit de vote lors des prises de décision et qui peuvent occuper des postes à responsabilité.

**Membres adhérents** : Ce sont des membres qui soutiennent l'ONG en payant une cotisation, mais ils ne sont pas forcément aussi impliqués que les membres actifs dans les activités courantes.

**Membres d’honneur** : Ces membres reçoivent ce titre en signe de reconnaissance pour leurs actions ou leur soutien envers l'ONG. Ils ne participent pas activement à la gestion de l'ONG.

**Membres sympathisants** : Ils sont bienveillants et soutiennent l’ONG, mais sans engagement formel.

1. **ARTICLE**

En Assemblée Générale, seuls les membres fondateurs et les membres actifs ont voix délibérative et sont éligibles aux postes de responsabilité. Les membres d’honneur et sympathisants sont exemptés de cotisations régulières et ont voix consultative.

# STRUCTURE - ORGANISATION

1. **ARTICLE**

*Rescue The World* est structurée en quatre organes :

**Assemblée Générale (AG)** : Organe délibérant

**Conseil d’Administration (CA)** : Organe d’orientation et de suivi

**Direction Exécutive (DE)** : Organe d’exécution

**Comité de Contrôle (CC)** : Organe de contrôle

### SESSION 1 : DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (AG)

1. **ARTICLE**

L’Assemblée Générale est l’organe suprême de décision de l’ONG.

1. **ARTICLE**

Elle est compétente pour définir les politiques générales, adopter les programmes, examiner les rapports, constituer les organes de l’ONG, voter le budget, et statuer sur les adhésions, les sanctions, et les cotisations.

### SESSION 2 : DU CONSEIL D’ADMINISTRATION (CA)

1. **ARTICLE**

Le Conseil d’Administration est chargé de la direction et de la prise des décisions stratégiques de l’ONG. Il délibère et statue sur toutes les questions relevant de sa compétence par un processus de vote. En cas d’égalité des voix lors d’un vote, la voix du Président est prépondérante et emporte la décision.

1. **ARTICLE**

Le CA est composé d’un Président, d’un Vice-Président d’un Secrétaire, d’un Trésorier, de conseillers, d’un Chargé des Relations Extérieures et partenariats.

1. **ARTICLE**

Le Conseil d’Administration est composé à 50% des membres fondateurs sous réserve de décès ou de démission. Les postes de Président, Vice-Président et Trésorier sont exclusivement réservés aux membres fondateurs. Les autres membres du conseil peuvent être élus parmi les membres actifs conformément aux dispositions des présents statuts.

### SESSION 3 : DE LA DIRECTION EXÉCUTIVE (DE)

1. **ARTICLE**

La Direction Exécutive assure l’exécution des décisions et la mise en œuvre du programme d’activités.

1. **ARTICLE**

Elle est composée d’un Directeur Exécutif, d’un Chargé de Programme, d’un Secrétaire exécutif, d’un Comptable, d’un Chargé de communication et du digital, Chargé des relations sociales et communautaires.

### SESSION 4 : DU COMITÉ DE CONTRÔLE (CC)

1. **ARTICLE**

Le Comité de Contrôle est responsable de la vérification de la gestion financière et d’appui-conseil sur les ressources financière de l’ONG. Il est composé d’un Président et de deux commissaires aux comptes.

## RESSOURCES

1. **ARTICLE**

Les ressources de l’ONG comprennent :

**Avoirs financiers** : Cotisations, dons, subventions

**Ressources humaines** : Membres et compétences externes

**Ressources matérielles** : Équipements

1. **ARTICLE**

Les avoirs financiers sont domiciliés dans un compte bancaire au nom de l’ONG, avec des modalités précisées dans le règlement intérieur.

## DES MODIFICATIONS ET DISSOLUTION

1. **ARTICLE**

Les modifications aux statuts sont décidées en Assemblée Générale avec un quorum de 50% de membres présents ou représentés, requis.

1. **ARTICLE**

La dissolution de l’ONG se fait dans les mêmes conditions de quorum, et l’actif net est destiné à une ONG similaire ou à des œuvres caritatives.

## DISPOSITIONS DIVERSES

1. **ARTICLE**

L’ONG peut établir des partenariats avec d’autres organisations pour atteindre ses objectifs.

1. **ARTICLE**

En cas de litige, le tribunal compétent est celui du siège de l’ONG.

1. **ARTICLE**

Un règlement intérieur est adopté pour préciser les modalités d’application des présents statuts.

1. **ARTICLE**

Les présents statuts adoptés par l’Assemblée Générale entrent en vigueur immédiatement.

**Lu, délibéré, adopté, Parakou, le [Date]**

**L’Assemblée Générale constitutive**

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## DISPOSITIONS GENERALES

Le présent règlement intérieur, adopté par l'Assemblée Générale, complète les dispositions des statuts de **Rescue The World** et en précise les modalités d’application en vue de promouvoir le bien-être des communautés vulnérables, la protection de l’environnement, et l'accès aux droits fondamentaux au Bénin et au-delà.

## ADHÉSION, DÉMISSION, DÉCÈS

### SECTION 1 : ADHESION

1. **ARTICLE**

Le postulant à l’adhésion introduit une demande manuscrite adressée au Président. Il doit joindre les documents suivants :

* Deux photos d’identité récentes,
* Un acte de naissance ou jugement supplétif,
* Un Curriculum Vitae certifié sur l’honneur,
* Un extrait de casier judiciaire en cours de validité,
* Une lettre de motivation démontrant son intérêt pour les actions humanitaires et environnementales de l'ONG.

1. **ARTICLE**

Suite à la demande, une enquête de moralité est réalisée afin d'évaluer l’engagement de la personne pour les valeurs de **Rescue The World**.

1. **ARTICLE**

Si l'adhésion est accordée, le postulant reçoit une notification et est invité à verser une cotisation annuelle et à prendre possession de sa carte de membre.

### SECTION 2 : DÉMISSION, DÉCÈS

1. **ARTICLE**

La qualité de membre se perd par démission, radiation ou décès. Le membre démissionnaire informe le Président par écrit et respecte un préavis de 2 mois.

1. **ARTICLE**

En cas de démission, le membre perd tous les droits et avantages liés à son statut au sein de l'organisation, et doit restituer les biens de l’ONG en sa possession.

## DROITS ET DEVOIRS

1. **ARTICLE**

Les membres ont le droit de :

* Participer activement à la prise de décision, voter et se faire élire pour des postes de responsabilité.
* Exprimer librement leurs opinions dans le cadre des activités de l'ONG.
* Être informés des actions et des projets en cours de **Rescue The World**.
* Bénéficier de la solidarité de l'ONG en cas de difficultés.

1. **ARTICLE**

Les membres ont le devoir de :

* Participer activement aux projets de développement et de sensibilisation menés par l'ONG.
* Respecter les principes de solidarité, d’intégrité et de durabilité en ligne avec la mission de l’ONG.
* S’acquitter de leurs cotisations et autres contributions financières.
* Défendre l’image de l’ONG et soutenir ses actions pour le développement durable et la réduction de la pauvreté.

## DISCIPLINE ET SANCTIONS

1. ARTICLE

Les infractions à la discipline de l’ONG comprennent :

* Abus de ressources de l’ONG, détournement de fonds.
* Violations des règles d’éthique, notamment la diffusion de fausses informations et les comportements discriminatoires.
* Non-respect des engagements pris au nom de l’ONG.

1. **ARTICLE**

Les sanctions appliquées peuvent aller du rappel à l’ordre, à l’avertissement, à la suspension de responsabilités, voire à la radiation en cas d’infractions graves.

## FONCTIONNEMENT ET GESTION

### SECTION 1 : GRATUITÉ DES FONCTIONS

1. **ARTICLE**

Les fonctions au sein des organes sont bénévoles, à l'exception des postes exécutifs. Les membres peuvent recevoir des primes d'incitation en fonction des performances et de la participation active aux projets.

### SECTION 2 : MANDAT DES ORGANES

1. **ARTICLE**

Les durées des mandats sont définies comme suit :

* **Assemblée Générale (AG) :** sans mandat limité, se réunit au moins une fois par an.
* **Conseil d’Administration (CA) :** 05 ans renouvelables.
* **Direction Exécutive (DE) :** 04 ans renouvelables.
* **Comité de contrôle :** 4ans renouvelables

### SECTION 3 : RÉUNION ET DÉLIBÉRATION

1. **ARTICLE**

Les décisions au sein des organes de l’ONG sont prises par consensus lorsque possible. Si un vote est nécessaire, il se fait à la majorité absolue, et les décisions sont validées par les deux tiers des membres présents.

## GESTION DES RESSOURCES

1. **ARTICLE**

Les ressources financières de **Rescue The World** proviennent principalement des dons, des cotisations des membres, ainsi que de partenariats avec d'autres organisations. Les dépenses doivent être rigoureusement justifiées et orientées vers le financement des projets de développement et de secours.

1. **ARTICLE**

Les opérations de retrait de fonds sont soumises à la co-signature du Directeur Exécutif et du Trésorier de l'ONG. Les ressources doivent être gérées conformément aux principes de transparence et d’orthodoxie financière.

**Droit d’adhésion et cotisation :**

* Droit d'adhésion : 10 000 FCFA
* Cotisation mensuelle : 2 500 FCFA

# Conclusion

Ce règlement intérieur, tel qu’adopté par l’Assemblée Générale de **Rescue The World**, est immédiatement en vigueur et constitue un cadre de référence pour l'organisation et la gestion des activités de l'ONG.

**Lu, délibéré, adopté, Parakou, le [Date]**

**L’Assemblée Générale constitutive**